

LETTRE D'ENTENTE (LE-2022-06)

ENTRE : L'UNIVERSITÉ LAVAL
ci-après « EMPLOYEUR »

ET : L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC
ci-après « APAPUL »

Objet : Révision des fonctions en ressources informationnelles (Chantier 3)

CONSIDÉRANT la convention collective 2022-2026;

CONSIDÉRANT que l'Université est actuellement en processus de révision de toutes les fonctions en ressources informationnelles (ci-après désigné chantier 3) qui sont mentionnées à l'annexe A;

CONSIDÉRANT que les travaux concernant les fonctions visées par le chantier 3 vont abolir les fonctions mentionnées à l'annexe A;

CONSIDÉRANT que les travaux concernant les fonctions visées par le chantier 3 ont créé cinq nouvelles fonctions, incluant différents niveaux de responsabilités, qui sont mentionnés à l'annexe B;

CONSIDÉRANT que certains postes d'analystes d'affaires visaient spécifiquement l'efficacité organisationnelle, sans toutefois être visés par le chantier 3, et que l'Université a décidé de créer une nouvelle fonction pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT que l'Université a déterminé les exigences normales de ces nouvelles fonctions;

CONSIDÉRANT que les parties ont procédé à l'évaluation des fonctions visées par le chantier 3, ce qui a permis de procéder à un rangement de ces dernières dans la structure salariale qui sera en vigueur le 2 mai 2022.

LES PARTIES CONVIENNENT:

1. Que le préambule fait partie intégrante de la présente entente et sert à en interpréter le sens et la portée.

2. D'autoriser les parties à signer les nouvelles descriptions de fonction en ressources informationnelles avec les exigences normales suivantes :

Administratrice ou administrateur en ressources informationnelles

Niveau 1

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Un minimum de deux (2) années d'expérience pertinente

Classe : 6

Niveau 2

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente

Classe : 8

Analyste en ressources informationnelles

Niveau 1

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Un minimum de deux (2) années d'expérience pertinente

Classe : 6

Niveau 2

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente

Classe : 8

Conseillère ou conseiller en architecture en ressources informationnelles

Niveau 1

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente

Classe : 9

Niveau 2

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée.

Expérience

Un minimum de huit (8) années d'expérience pertinente

Classe : 10

Conseillère ou conseiller en efficacité organisationnelle

Scolarité et expérience

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée et quatre (4) années d'expérience pertinente.

OU

Grade universitaire de 2^e cycle dans une discipline appropriée et deux (2) années d'expérience pertinente.

Classe : 8

Développeuse-analyste ou développeur-analyste en ressources informationnelles

Niveau 1

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Aucune expérience requise

Classe : 4

Niveau 2

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Un minimum de deux (2) années d'expérience pertinente

Classe : 6

Niveau 3

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente

Classe : 8

Responsable en ressources informationnelles

Niveau 1

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente

Classe : 9

Niveau 2

Scolarité

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée

Expérience

Un minimum de huit (8) années d'expérience pertinente

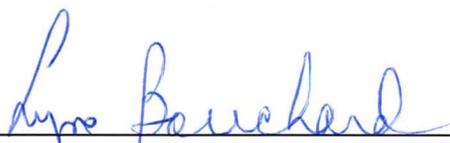
Classe : 10

3. D'intégrer ces nouvelles fonctions, les exigences normales y étant associées et les classes retenues à l'annexe A de la convention collective 2022-2026.
4. Que la présente lettre d'entente entre en vigueur au moment de sa signature.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, le 25 ^{avril} ~~mars~~ 2022.

25
avril *LB E.N.*

POUR L'UNIVERSITÉ LAVAL



Lyne Bouchard
Vice-rectrice à l'équité, à la diversité et à
l'inclusion et aux ressources humaines



Caroline Boudreau
Adjointe à la vice-rectrice adjointe
Vice-rectrice à l'équité, à la diversité et à
l'inclusion et aux ressources humaines

POUR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL
ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.



Gilbert Nadeau
Vice-président



M^e Frédéric Lavigne
Conseiller juridique

ANNEXE A – Liste des fonctions révisées par le chantier 3

1. Analyste d'affaires
2. Analyste de l'informatique
3. Chargée ou chargé de projets RI
4. Chargée ou chargé de programmation ou d'analyse
5. Conseillère ou conseiller en architecture d'affaires
6. Conseillère ou conseiller en architecture de systèmes
7. Conseillère ou conseiller en sécurité de l'information
8. Conseillère ou conseiller en systèmes d'information
9. Responsable sectoriel de l'informatique

ANNEXE B– Liste des nouvelles fonctions créées par le chantier 3

1. Administratrice ou administrateur en ressources informationnelles (RI), niveau 1
2. Administratrice ou administrateur en RI, niveau 2
3. Analyste en RI, niveau 1
4. Analyste en RI, niveau 2
5. Conseillère ou conseiller en architecture en RI, niveau 1
6. Conseillère ou conseiller en architecture en RI, niveau 2
7. Développeuse-analyste ou développeur-analyste en RI, niveau 1
8. Développeuse-analyste ou développeur-analyste en RI, niveau 2
9. Développeuse-analyste ou développeur-analyste en RI, niveau 3
10. Responsable en RI, niveau 1
11. Responsable en RI, niveau 2